

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 20 FEVRIER 2017**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombres de votants	11

L'an deux mille dix sept, le lundi 20 février, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA, Sylvain ICHARD, Marie Paule FAUGERAS.

Date de convocation : 13/02/2017.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

### **I – AFFAIRES FONCIERES**

#### **- Vente salle de l'Arméra**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux lots ont été mis en vente dans le bâtiment de l'Arméra :

- Lot 1 : à l'étage, ancien restaurant comprenant un studio, une salle et un local cuisine
- Lot 2 : au rez-de-chaussée, un local débarras et des sanitaires.

Trois offres sont parvenues en Mairie.

Deux pour le lot 2 (montant 5 100 € et 2 560 €). La troisième concerne les deux lots : 151 200 € pour le lot 1 et 15 010 € pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer les 2 lots à la SCI le Claouset, société représentée par Monsieur Christian SURUGUE – Les Chalets de L'Arméra – 73450 VALMEINIER pour un montant total de 166 210 € TTC ; et mandate Monsieur le Maire pour signer avec la SCI le Claouset l'acte authentique de vente et tous les actes subséquents qui seraient nécessaires.

#### **- Achat parcelles à Monsieur Frédéric ALBRIEUX**

Monsieur Frédéric ALBRIEUX souhaite vendre à la commune la totalité de ses parcelles, pour un montant de 4 044.50 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de celui ci.

Approuvé à l'unanimité

## **II – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur l'adjoint en charge des finances rappelle le projet de réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente-Maison des associations de Valmeinier Villages, programmés en 2017. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipements des Territoires Ruraux).

Approuvé à l'unanimité.

## **III – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE GALIBIER (CCMG).**

Monsieur le Maire indique que le transfert de la compétence du PLU à la CCMG deviendra automatique à compter de mars 2017 sauf opposition d'au moins 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population exprimée dans les trois mois précédent le transfert effectif.

Il expose les différents arguments qui consistent à garder la compétence communale pour le PLU et refuser son transfert à la Communauté de Communes Maurienne Galibier.

Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de s'opposer au transfert de compétence du PLU à la Communauté de Communes Maurienne Galibier.

Toutefois, ce transfert s'opérera de fait en 2020.

## **IV – RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Madame l'adjointe en charge de la vie sociale rappelle que le Projet Educatif Territorial (PEDT) était valable trois ans à compter de la rentrée scolaire 2014.

L'objectif de PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents émet un avis favorable au renouvellement du projet éducatif territorial.

## **V – BAIL DE PECHE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA GAULE MAURIENNAISE**

Monsieur le Maire rappelle que l'association La Gaule Maurienne entretient et alevine les zones de pêche situées sur la commune de Valmeinier, en échange d'un droit de pêche et de passage sur les propriétés communales.

Il convient de renouveler le bail de pêche avec cette association car celui-ci est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

La durée du bail est fixée à 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Approuvé à l'unanimité

## **VI – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **- Conseil d'Administration de STEP présenté par Bernard EXCOFFIER**

Le volume traité a augmenté de 4.65 % par rapport à l'année 2015.

Le mois creux, le volume traité est inférieur à 2000m<sup>3</sup>. Cependant, le mois de novembre qui s'avère être un mois creux qui a été très pluvieux, il ya eu 5100 m<sup>3</sup> à traiter.

Cela démontre qu'il y a encore beaucoup d'eaux parasites et donc, la nécessité d'entreprendre des recherches.

La commune de Valmeinier représente 19.84 % (3<sup>ème</sup> volume) mais est en augmentation de 8.3% par rapport à 2015.

La redevance reste stable.

### **- Transfert Eau – Assainissement – Eaux pluviales à la CCMG présenté par Bernard EXCOFFIER**

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, il convient de préparer le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes Maurienne-Galibier. Dans cette perspective, il faut choisir un prestataire qui en définira les modalités financières, techniques et juridiques.

Si cette opération est lancée avant mi juin 2017, la Communauté de Commune Maurienne Galibier bénéficiera d'une subvention à hauteur de 80 % des études versée par l'Agence de l'Eau.

La CCMG a diffusé à chaque commune un questionnaire de recensement des structures techniques et des finances. Il servira de base pour le recrutement du bureau d'étude.

### **- Comité syndical du Syndicat Pays de Maurienne (SPM) présenté par Alexandre ALBRIEUX**

Débat d'orientation budgétaire : il manque 88 000 € pour équilibrer le budget.

Les cotisations vont augmenter d'environ 13 %.

Evolution du SPM : création d'un Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) afin d'unifier les compétences portées par le Syndicat et d'avoir un interlocuteur unique auprès de l'Etat et de ses services.

### **- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) présenté par Philippe BAUDIN**

Ce programme, lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer vise à promouvoir, par diverses actions concrètes le développement des énergies renouvelables locales, comme par exemple l'installation de vélo-station en libre service. La communauté de communes adhère au contrat et propose de lancer une consultation pour trouver un vélo adapté à la montagne.

### **- Contrat Ambition Région présenté par Philippe BAUDIN et Alexandre ALBRIEUX**

Dans le cadre des nouveaux contrats d'aide aux territoires, la Région Auvergne-Rhône Alpes octroi une subvention globale de 225 000 € pour 3 ans, aux collectivités locales par l'intermédiaire de la CCMG.

La commune a présenté un dossier pour la rénovation de la salle polyvalente – Maison des Associations de Valmeinier Villages et un pour la création d'une nouvelle mairie.

### **- Réunion de fin de chantier de la requalification de la rue principale de Valmeinier Villages présenté par Philippe BAUDIN.**

Le calcul des pénalités de retard proposé par le maître d'œuvre et signé par la

Commune est contesté par l'entreprise.

Après discussion, l'entreprise propose de réaliser des travaux d'enrobés à la valeur de la moitié des pénalités. Ces travaux seront réalisés au printemps 2017.

#### **- Office du tourisme présenté par Alexandra BAUDIN**

Vote du compte administratif 2016, celui-ci présente une situation financière désormais complètement saine.

Présentation d'un temps fort de l'été 2017 : focus sur les troupes de montagne sur 3 ou 4 jours.

Traduction du site internet en une troisième langue : le hollandais.

### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

#### **-Mandat pour ester en justice**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, l'arrêté d'autorisation UTN, pris le 27 avril 2016 par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet coordonnateur du massif des Alpes, pour l'équipement par la Commune du secteur de « La Sandonière » a été attaqué par les associations FRAPNA Savoie « Vivre et Agir en Maurienne » et « Valloire Nature, Environnement et Avenir ».

Il explique que, dans la délibération de délégation d'attribution et de fonction données par le Conseil Municipal au Maire, il ne peut ester en justice que pour les cas prévus par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette action particulière et prend acte que la SELARL CDMF AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES, Maître Frédéric PONCIN a été désignée pour défendre la Commune.

#### **-Astreintes du personnel communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réactualiser la délibération sur l'indemnisation des astreintes du personnel communal comme suit :

Astreinte semaine : 159.20 €

Astreinte Week end : 116.20 €

Astreinte dimanche ou jour férié : 46.55 €

Approuvé à l'unanimité

### **VIII – INFORMATIONS DIVERSES**

- Vente des fauteuils de la salle polyvalente de Valmeinier Villages : information à diffuser via les supports habituels.

- Demande de subvention de l'association « Vivre et agir en Maurienne » : considérant le recours engagé par cette association contre l'UTN de la Sandonière, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, rejette cette demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.